

Revalorisation "Ségur" des Ehpad privés: 8 organisations reviennent à la charge

Article 20/07/2021

Alors que le Ségur de la santé souffle sa première bougie, ce temps fort a aussi été l'occasion pour les fédérations (Fehap, Fnadepa, Fnaqpa, Synerpa, AD-PA, Nexem, Uniopss et Mutualité française) de rappeler au gouvernement les difficultés rencontrées par les Ehpad pour assurer correctement le financement des revalorisations salariales des professionnels des établissements. Elles appellent l'Etat à financer le Ségur à la hauteur des coûts réels.

Le compte n'y est toujours pas pour plusieurs fédérations du secteur privé, après plusieurs mois de demandes et de discussions.

Dans un communiqué commun, diffusé le 19 juillet, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires (Fehap), la Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), l'organisation d'employeurs associatifs Nexem, la Croix-Rouge française, la Mutualité française, l'Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) et le Syndicat national des établissements et résidences privés et services d'aide à domicile pour personnes âgées (Synerpa) appellent l'Etat "à respecter ses engagements" sur le financement des revalorisations salariales du secteur privé.

On rembobine.

En 2020, la revalorisation des personnels exerçant dans le public est actée dans le cadre du Ségur de la santé et conduit à une négociation des salaires des personnels non médicaux du secteur privé: les personnels des Ehpad privé non lucratif obtiennent une hausse de 183 euros net mensuels, comme dans la fonction publique hospitalière (FPH) et ceux des Ehpad commerciaux, 160 euros net par mois.

Toutefois, lors des versements en 2020, plusieurs fédérations se sont inquiétées d'un [écart moyen défavorable de 26%](#) entre les dotations délivrées aux Ehpad et les coûts réels sur le terrain.

Le cabinet de la ministre déléguée chargée de l'autonomie, Brigitte Bourguignon, avait alors assuré que ces trous dans la raquette seraient comblés dans la [campagne budgétaire 2021](#). En effet, l'instruction, publiée en juin, prévoit une enveloppe de 1,5 milliard d'euros pour financer la revalorisation des personnels d'Ehpad en 2021 et gommer les écarts perçus par les établissements en 2020.

[Des enveloppes qui couvrent 50% à 70% des coûts réels](#)

Sauf que. Sur le terrain, les versements des premières dotations 2021 (versées en deux phases: 70% du montant total dont a besoin l'Ehpad cet été et 30% cette automne) ne correspondent toujours pas aux besoins réels des Ehpad, alertent les fédérations du grand âge.

Contactée par Gerontonews le 19 juillet, la directrice de la Fnadepa, Annabelle Vêques, a expliqué que ces écarts étaient une nouvelle fois importants.

"En 2020, 69% des besoins du terrain étaient couverts en moyenne. Les nouvelles enveloppes 2021 reçues récemment par nos adhérents couvrent en moyenne entre 50% et 70% des besoins des établissements et d'après les estimations, le rattrapage de 2020 promis par le gouvernement ne serait pas couvert", a-t-elle détaillé.

A la Fnaqpa, Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles, abonde aussi en ce sens. "On n'arrive pas à avoir de réponses claires sur la manière dont ces écarts 2020 seront rattrapés", a-t-elle commenté auprès de Gerontonews.

Egalement joint par la rédaction, le directeur de l'AD-PA, Romain Gizolme, va même plus loin en précisant qu'"aucune garantie n'existe sur ce rattrapage de 2020". En revanche pour 2021, il assure qu'"une seconde instruction serait en préparation" en cas de difficultés.

En effet, selon la Fnaqpa, les établissements devront répondre, cet été, à une enquête envoyée par les ARS. "Elles devront à leur tour informer la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie [CNSA] mi-septembre des problèmes remontés par les établissements sur le versement des dotations 2021", dans le but de rectifier le tir, a complété Clémence Lacour.

Vers une difficulté à pérenniser la mesure?

Pour les établissements, le risque est de ne pas avoir assez de dotations pour honorer ces revalorisations salariales. Certains Ehpad avancent via leur trésorerie mais, à terme, des répercussions sur le coût de fonctionnement se feront sentir. "C'est compliqué pour nos adhérents. Il y a une réalité pratique. Si, à la fin de l'année, les dotations ne sont pas complétées, il y a un risque de ne pas pérenniser cette mesure", a déploré Annabelle Vêques.

Les fédérations réclament aussi des éclaircissements sur les modalités de calcul de ces dotations, toujours inconnues.

A la Fnaqpa, Clémence Lacour avance que ce mode de calcul ne prendrait pas en compte le nombre d'équivalents temps plein (ETP) dans les Ehpad provoquant des écarts lors de la distribution. "Les agences régionales de santé [ARS] reçoivent les dotations, elles sont réparties de manière forfaitaire entre les établissements mais elles ne tiennent pas compte des effectifs qui y travaillent mais d'autres déterminants. On souhaite que l'Etat lève le voile", a commenté la responsable de la Fnaqpa.

Le ministère des solidarités et de la santé, lui, se veut rassurant sur la suite. "On verse les couvertures des revalorisations du Ségur en deux temps, et le premier temps est effectivement globalement insuffisant", a précisé l'entourage du ministre de la santé, Olivier Véran, le 19 juillet. "Après, on a un reliquat d'enveloppe sur lequel on est en train de travailler pour effectuer [les] versements. Normalement, avec ce reliquat d'enveloppe, on couvre l'essentiel des situations".

Mais c'est tout.

sm/nc

Sophie Martos